

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE LAROUCHE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Larouche, tenue le **lundi 3 février 2020**, à 19h30, dans la salle multifonctionnelle de l'Hôtel de ville de Larouche, à laquelle sont présents les conseillers suivants: messieurs Denis Lalonde, Pascal Tremblay, Pascal Thivierge, Guy Lavoie, Fernand Harvey, madame Danie Ouellet, formant quorum sous la présidence de monsieur Réjean Bédard, maire. Monsieur Martin Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier assistait aussi à la réunion.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 20-02-019

Sur proposition de madame Danie Ouellet, appuyée de monsieur Guy Lavoie, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter l'ordre du jour tel que rédigé en laissant le point «Autres items» ouvert.

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JANVIER 2020

Résolution 20-02-020

Il est proposé par monsieur Fernand Harvey, appuyé de monsieur Guy Lavoie, et il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la réunion du 13 janvier 2020 tel que rédigé.

APPROBATION DES COMPTES

Résolution 20-02-021

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay, appuyé de monsieur Pascal Thivierge, et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter les comptes présentés et d'autoriser le directeur général à en effectuer le paiement:

Comptes à approuver lors de la réunion	28 115,72\$
Comptes déjà payés dans le mois	128 275,97\$
TOTAL	156 391,69\$

CORRESPONDANCE

Date	Expéditeur	Sujet
11 janvier	Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire SLSJ	<i>Demande de don</i>
14 janvier	MRC du Fjord-du-Saguenay	<i>Transmission du règlement ayant pour objet de modifier le règlement sur la compétence de la MRC en matière de logement social</i>
15 janvier	Gaudreault, Saucier avocats	<i>Point sur le dossier Kérouac</i>
24 janvier	MRC du Fjord-du-Saguenay	<i>Transmission du règlement modifiant le schéma d'aménagement</i>
Janvier	1 ^{er} Groupe Scout de Larouche	<i>Invitation au souper-spaghetti</i>

ACHAT DE BILLETS POUR LE SOUPER DES SCOUTS

Résolution 20-02-022

Il est proposé par monsieur Guy Lavoie, appuyé de madame Danie Ouellet, et résolu à l'unanimité d'acheter 8 billets à 15\$ chacun pour le souper-bénéfice du 1^{er} Groupe Scout de Larouche.

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2019 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le directeur général fait le dépôt du rapport annuel 2019 du Service de sécurité incendie de Larouche.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le directeur général fait le dépôt des déclarations d'intérêt pécuniaires de M. le maire et de tous les membres du conseil.

EMBAUCHE PERMANENTE DE M. JEAN-PHILIPPE LESSARD

Résolution 20-02-023

CONSIDÉRANT QUE par la résolution CM2019-208, adoptée le 19 août 2019, monsieur Jean-Philippe Lessard était embauché comme journalier aux travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE la résolution d'embauche prévoyait une période de probation pouvant aller jusqu'à 60 jours ouvrables;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge approprié de rendre permanente l'embauche de monsieur Lessard;

DEVANT CES MOTIFS, sur proposition de madame Danie Ouellet, appuyée de monsieur Pascal Thivierge, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil de rendre permanente l'embauche de monsieur Jean-Philippe Lessard à titre de journalier aux travaux publics, aux conditions énumérées à la convention collective des employés syndiqués.

EMBAUCHE PERMANENTE DE MME AMÉLIE PAGEAU

Résolution 20-02-024

CONSIDÉRANT QUE par la résolution CM2019-192, adoptée le 5 août 2019, madame Amélie Pageau était embauchée comme agente de développement;

CONSIDÉRANT QUE la résolution d'embauche prévoyait une période de probation pouvant aller jusqu'à 60 jours ouvrables;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge approprié de rendre permanente l'embauche de madame Pageau;

DEVANT CES MOTIFS, sur proposition de monsieur Pascal Tremblay, appuyé de madame Danie Ouellet, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil de rendre permanente l'embauche de madame Amélie Pageau à titre d'agente de développement, aux conditions énumérées à la convention collective des employés syndiqués.

LAVAGE DES VITRES À L'HÔTEL DE VILLE – 206,37\$ PLUS TAXES

Résolution 20-02-025

Sur proposition de monsieur Pascal Thivierge, appuyé de monsieur Pascal Tremblay, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil de faire laver les vitres de l'hôtel de ville à l'entreprise CTA, au montant de 206,37\$ plus les taxes applicables.

PAIEMENT D'UNE FACTURE POUR L'ENTRETIEN DE LA SALLE DE MISE EN FORME

Résolution 20-02-026

Considérant que M. Robin Labrecque a commandé des pièces pour la réparation des elliptiques à la salle de conditionnement physique et que ces montants ont été chargés sur sa carte personnelle, il est proposé par monsieur Pascal Tremblay, appuyé de madame Danie Ouellet, et résolu à l'unanimité des membres du conseil de payer à M. Robin Labrecque la somme de 190,94\$ en paiement de la transaction ebay numéro 2UR272728C143854D.

ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ DE L'OMH LAROUCHE POUR 2019

Résolution 20-02-027

Sur proposition de monsieur Fernand Harvey, appuyé de monsieur Denis Lalonde, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'approuver le budget révisé 2019 de l'Office municipal d'habitation de Larouche préparé par la Société d'habitation du Québec, qui présente un déficit supplémentaire de 11 614\$ à être payé par la municipalité.

PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION MUNICIPALE POUR L'OMH LAROUCHE – 12 392\$

Résolution 20-02-028

CONSIDÉRANT QUE l'Office d'habitation Saguenay-Le Fjord a transmis à la municipalité un bilan de l'état des subventions de la municipalité en rapport avec l'office municipal pour les années 2016 à 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE cet état présente les chiffres suivants :

Date du dernier budget révisé:	06/11 /2019
Subvention à recevoir (selon le dernier budget révisé 2019):	11 614,00\$
Contributions PSL 2019:	932,00\$
Subvention(s) reçue(s) au cours de l'année 2019:	0,00\$
Solde 2016 PSL 0,00\$ HLM 0,00\$	0,00\$
Solde 2017 PSL 0,00\$ HLM -156,00\$	-156,00\$
Solde 2018 PSL 0,00\$ HLM 2,00\$	2,00\$
Remboursement versé par l'office en 2019 :	0,00\$
Solde à verser:	12 392,00\$

DEVANT CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Denis Lalonde, appuyé de monsieur Guy Lavoie, et résolu à l'unanimité des membres du conseil de verser la somme de 12 392\$ à l'Office d'habitation de Saguenay, représentant la contribution municipale de l'OHM Larouche.

DEMANDE DU CLUB DU LAC-SAMSON – RÉPARATIONS D'ASPHALTE

Résolution 20-02-029

ATTENDU QUE le Club du Lac-Samson inc., a présenté une demande à la municipalité d'un montant de 3 000\$ supplémentaire à leur budget annuel, afin d'effectuer 7 réparations d'asphalte sur le chemin du Lac-Samson;

ATTENDU QUE la demande a été présentée le 21 octobre 2019, soit dans les temps impartis pour la présentation de demande d'un budget spécial ;

DEVANT CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Pascal Thivierge, appuyé de monsieur Pascal Tremblay, et résolu à l'unanimité des membres du conseil de rembourser jusqu'à 3 000\$ au Club du Lac-Samson pour des réparations d'asphaltage sur leur chemin.

REMPACEMENT DE LA BARRE PANIQUE – SALLE 1 – 2 500\$ PLUS TAXES

Résolution 20-02-030

Sur proposition de madame Danie Ouellet, appuyée de monsieur Pascal Tremblay, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'acheter une barre panique chez SBL Sécurité, au montant de 2 500\$ (incluant l'installation) plus les taxes applicables, le tout tel que spécifié dans leur soumission numéro 4604.

AUTORISATION DE BUDGET POUR L'ENSEMENCEMENT DE TRUITES

Résolution 20-02-031

Sur proposition de monsieur Pascal Tremblay, appuyé de monsieur Denis Lalonde, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la suggestion du Comité des loisirs, de porter le budget pour l'ensemencement de truites à un maximal de 2 000\$ pour l'année 2020 afin de couvrir une éventuelle diminution de la contribution du gouvernement du Québec.

ENSEMENCEMENT DU LAC DE L'AQUEDUC ET PÊCHE EN HERBE - ÉTÉ 2020

Résolution 20-02-032

ATTENDU QUE depuis quelques années le conseil municipal ensemence de truites le lac de l'Aqueduc, le rendant ainsi accessible pour la pêche aux citoyens de Larouche et d'ailleurs;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire continuer cette activité pour les années à venir, en présentant une demande de subvention au Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau, volet ensemencement estival 2020;

DEVANT CES MOTIFS, sur proposition de madame Danie Ouellet, appuyée de monsieur Fernand Harvey, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil de:

- Présenter une demande auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec pour le volet estival du Programme de soutien à l'ensemencement des lacs et cours d'eau;
- Présenter une demande à la Fondation de la faune pour le programme Pêche en herbe;
- Désigner monsieur Maxime Larouche, coordonnateur aux loisirs et sports de la municipalité, comme personne autorisée à agir pour et au nom de la municipalité de Larouche dans le cadre de ce projet;
- Confirmer au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec que le lac de l'Aqueduc est accessible gratuitement à tous les pêcheurs pendant les saisons de pêche de l'espèce introduite.

PRÉSENTATION D'UN PROJET À LA MRC POUR L'ENSEMENCEMENT DU LAC DE L'AQUEDUC

Résolution 20-02-033

ATTENDU QUE la municipalité organise chaque année l'événement « Pêche en herbe » ;

ATTENDU QUE le budget total pour l'organisation de l'événement est de 3 000\$, dont 2 000\$ qui doit être déboursé par le milieu ;

ATTENDU QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay met à la disposition des municipalités des argents dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants, volet projets locaux ;

DEVANT CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Guy Lavoie, appuyé de monsieur Pascal Thivierge, et résolu à l'unanimité des membres du conseil de présenter un projet dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants, volet projets locaux, au montant de 2 000\$, et d'autoriser monsieur Maxime Larouche, coordonnateur aux loisirs et sports, à signer tout document à cet effet pour et au nom de la municipalité.

BUDGET POUR LES FÊTES DU 125^E

Résolution 20-02-034

Sur proposition de monsieur Denis Lalonde, appuyé de monsieur Pascal Tremblay, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil de mettre à la disposition du Comité des fêtes du 125^e anniversaire de la municipalité de Larouche la somme de 7 000\$ dont 2 000\$ pour le cinéaste Jimmy Larouche afin d'allonger le court métrage, qui passera de 23 à 46 secondes.

PAIEMENT AU GROUPE REPÈRE POUR DÉCORATION – 200\$

Résolution 20-02-035

Il est proposé par madame Danie Ouellet, appuyée de monsieur Guy Lavoie, et résolu à l'unanimité des membres du conseil de payer la somme de 200\$ au Groupe Repère pour l'installation des décorations de Noël 2019-20.

PAIEMENT AUX ASSOCIATIONS POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS

Résolution 20-02-036

Sur proposition de monsieur Denis Lalonde, appuyé de monsieur Fernand Harvey, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil de payer les montants suivants aux associations en milieu de villégiature pour l'entretien des chemins pour l'année 2019, ces associations ayant produit leur rapport et les pièces justificatives s'y rapportant pour l'année :

Joseph-Perron	662,00\$
Lac-du-Camp droit	12 142,00\$
Lac-du-Camp gauche	12 318,50\$
Lac-Samson	2 707.50 \$
Vieux-Barrage	805,00\$

ACHAT D'UN CAMION POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Résolution 20-02-037

CONSIDÉRANT QUE le camion Chevrolet 1995 doit être remplacé dû à un bris mécanique important ;

CONSIDÉRANT QU'un camion semblant répondre à nos exigences a été trouvé chez EquipMTL, de marque Chevrolet Silverado 3500 HD 2009, avec un millage de 30 000 milles ;

CONSIDÉRANT QUE le camion vient avec une boîte pour le sablage et une grappe pour le déneigement ;

CONSIDÉRANT QUE le camion est vendu au prix de 30 000\$ plus les taxes applicables ;

DEVANT CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Fernand Harvey, appuyé de monsieur Pascal Tremblay et résolu à l'unanimité des membres du conseil de :

- aller inspecter le véhicule ;
- s'assurer qu'il soit en très bon état ;
- s'assurer qu'il ait passé l'inspection requise par la Société d'assurance automobile du Québec ;
- acheter auprès de EquipMtl, si l'état est jugé satisfaisant par les employés municipaux, le véhicule Chevrolet Silverado 3500 HD 2009, numéro de série 1GBJK74KX9E107421, au montant de 30 000\$ plus les taxes applicables, incluant la boîte pour le sablage et la gratte ;
- mandater pour et au nom de la municipalité de Larouche, monsieur Martin Gagné, directeur général de la municipalité, à signer tout document se rapportant à la présente, auprès du vendeur et auprès de la Société d'assurance automobile du Québec.

DEMANDE DE NORD-BIO – LOCATION DE SALLE

Résolution 20-02-038

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de solidarité NORD-Bio a réservé la salle multifonctionnelle pour tenir leur soirée-bénéfice le 14 mars prochain ;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme n'est pas reconnu comme un organisme municipal par le conseil et ne peut donc bénéficier automatiquement du prix «organisme» ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a le pouvoir de changer le prix s'il le juge approprié;

DEVANT CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Guy Lavoie, appuyé de monsieur Denis Lalonde, et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la demande de NORD-Bio d'abaisser le prix de location de la salle multifonctionnelle, passant ainsi de 425\$ à 325\$ pour leur soirée bénéfice du 14 mars prochain.

FIN DE LA RÉUNION

À 21h45, madame Danie Ouellet propose l'ajournement au 17 février, 19h.

Réjean Bédard
Maire

Martin Gagné
Directeur général et secrétaire-trésorier